



Jardiner éco-responsable

C'est une nouvelle action mise en place dès septembre 2018 par JARDINOT, pilotée par le Ministère de la Transition Écologique et Solidaire et soutenue par l'Agence Française pour la Biodiversité.

Les pratiques de jardinage doivent évoluer. L'interdiction de vente, de détention et d'utilisation de pesticides d'origine chimique imposée par la loi LABBE au 1er janvier 2019 nous amène à repenser nos méthodes de jardinage, voire à revenir à des pratiques anciennes abandonnées pour des raisons de mise à disposition de produits de traitement réputés faciliter la tâche des jardiniers, mais dont on méconnaissait les effets nocifs sur la terre, la faune et la flore et aussi sur la santé humaine.

Les plans nationaux : Ecophyto 1 Initié en 2008, puis Ecophyto 2 en octobre 2015 déclinent en axes et actions leur mise en œuvre pour les exploitants agricoles et les Jardins, Espaces Végétalisés et Infrastructures (JEVI). Adhérent pleinement aux objectifs de ces plans, Jardinot a répondu à plusieurs appels à projets qui ont permis de mettre en œuvre les opérations de certification des jardins familiaux « Jardinot de bronze, Jardinot d'argent et Jardinot d'or » puis celle des adhérents et partenaires de l'association « Jardin'or ». Le but de ces opérations étant de promouvoir les pratiques du jardinage au naturel, particulièrement l'orientation vers l'arrêt de l'utilisation des produits phytosanitaires d'origine chimique.

JARDINER ÉCO-RESPONSABLE, LE PROJET :

Jardinot propose à présent d'ouvrir des centres de jardins certifiés « Jardinot d'or » aux jardiniers amateurs en partenariat avec les collectivités locales, sous certaines conditions : jours, horaires, inscriptions préalables, pour y organiser des séances de démonstration participative sur le jardinage au naturel avec la présentation des méthodes alternatives de jardinage et l'utilisation des produits de biocontrôle. Ces séances seront animées par un personnel salarié recruté pour cette opération, avec la compétence requise.

Une documentation sera remise aux jardiniers sous la forme de la charte du jardinage Eco-responsable et d'une collection de fiches « Jardinons nature ».

Les résultats attendus sont d'apporter les éléments aux jardiniers amateurs, qui, dans le respect des prescriptions de la Loi LABBE, abandonnent le jardinage traditionnel et sont en attente de renseignements sur l'évolution des pratiques et l'utilisation des produits de soins aux plantes, nouveaux ou non, mis à leur disposition.

